

Désignation de représentants au conseil de
l'AIP PRIMECA.

Conseil d'administration du 4 avril 2016

Délibération 2016/04/CA-045

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 12 et 30 ;

Vu la convention constitutive de l'Atelier Interuniversitaire de Productique – Pôle de Ressources Informatiques pour la MECANIQUE (AIP-PRIMECA) et notamment son article VII ;

Vu l'ensemble des candidatures ;

Après en avoir délibéré, les conseillers désignent les personnes suivantes pour siéger au conseil de l'AIP-PRIMECA :

- **Monsieur Michel TAIX – MCF – LAAS – CNU 61 Génie Informatique**
- **Madame Séverine LALANDE – PRAG - Gestion**
- **Monsieur Guillaume COHEN – PRAG - Mécanique**

Toulouse, le 4 avril 2016
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0